

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue seconde

DÉCOUVRIR L'UNIVERS MÉDIATIQUE – COURS 2

FRE-3102-1

Novembre 2019

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Le critère d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs.....	3
Spécifications des instruments d'évaluation	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	4
La composition de l'épreuve	4
L'outil de collecte de données.....	4
Le matériel autorisé	4
Les outils de jugement.....	5
Le seuil de réussite.....	5
La reprise	5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle sont recommandées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement et consommation • Médias <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Famille de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l'univers médiatique
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Éléments de la langue orale • Lexique
Critère d'évaluation	
<p>Critère d'évaluation de la compétence 2</p> <p>2.1 Démonstration de la compréhension du texte</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et le critère d'évaluation de la compétence.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Le critère d'évaluation

Le critère d'évaluation est le même que celui présenté dans le cours.

Précisions sur le critère d'évaluation

2.1 Démonstration de la compréhension du texte

- Reconnaître l'intention et le point de vue de l'auteur
- Reconnaître le sujet et les idées essentielles
- Reconnaître le rôle des marques d'organisation textuelle
- Reconnaître les éléments propres au langage médiatique
- Décoder le sens de mots ou d'expressions à l'aide du contexte et de ses connaissances linguistiques

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que la compétence, à l'aide de la tâche liée au critère d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français, langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 2 « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) » : 100 %

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de 3^e secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 3^e secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) » se tient lors d'une seule séance.

Durée : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve (ex. : approximativement 90 minutes).

La composition de l'épreuve

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa compréhension du texte. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

Exemple de tâche

L'adulte écoute la lecture d'un fait divers, un bulletin de nouvelles et un message publicitaire d'environ une minute chacun. Après chaque écoute, il répond à un questionnaire portant sur le sens du message entendu et sur sa connaissance de la langue. Puis, il réécoute les messages pour vérifier et compléter ses réponses.

L'adulte lit ensuite deux textes d'environ 100 mots chacun (fait divers, bulletin de nouvelles ou message publicitaire). Puis, il répond à un questionnaire portant sur le sens des messages lus et sur sa connaissance de la langue.

L'outil de collecte de données

- Questionnaire rempli par l'adulte

Le matériel autorisé

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Tous les documents sont en version papier.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit et à l'oral) », une clé de correction est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 %.

La reprise

L'épreuve est reprise en entier.

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 